

LA FAYETTE CORPORATE BONDS (Ex LA FAYETTE US CORPORATE BONDS)

Classe de parts : Capitalisation / Distribution EUR (ISIN : FR0011802669)

Cet OPCVM est géré par ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP la recherche d'une performance liée aux marchés de taux, et de crédit de la zone OCDE, par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur le risque de crédit des émetteurs, l'analyse de la courbe des taux et l'analyse des positions de duration.

Le FCP n'a pas d'indicateur de référence pertinent en considération de sa gestion.

Le FCP est géré selon une approche active et fondamentale, associée à une gestion efficace du risque et une forte contribution des équipes de recherche.

Pour mettre en œuvre sa gestion discrétionnaire, le gérant fera appel à des prévisions macroéconomiques (c'est à dire en analysant les faits économiques d'un point de vue global, tels que les niveaux de croissance, de taux, des déficits, d'inflation...) et à l'analyse des données fondamentales des émetteurs, données quantitatives (chiffres d'affaires, endettement, cash-flows...) ou qualitatives (rating, qualités du management...) afin de pouvoir rechercher des émetteurs de qualité et déterminer la stratégie active du FCP.

Le fonds est exposé à hauteur de 70% de l'actif net minimum aux obligations et titres de créances. La stratégie consiste en une sélection active d'obligations et une gestion active du risque du portefeuille par le biais de stratégies de dérivés. Les obligations et autres titres de créance sont émis par des Etats et/ou organismes supranationaux et/ou émetteurs publics et/ou privés, situés dans un ou plusieurs pays membres de l'OCDE libellés en dollars américains, euros ou autres devises.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FCP pourra investir ou s'exposer dans le respect des règles d'investissement en vigueur dans des valeurs mobilières permettant la mise en œuvre de stratégies de diversification, et notamment au travers de parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissements ainsi que d'instruments dérivés. Le choix entre les titres en direct et les OPC sera effectué de manière discrétionnaire en fonction de la taille, du risque des instruments sous-jacents ou des OPC, de la performance des OPC sous-jacents et de leur liquidité.

Le FCP pourra s'exposer de manière accessoire en actions des principaux marchés mondiaux des pays membres de l'OCDE, de tout secteur économique et de toute capitalisation.

L'exposition au risque de change peut atteindre 100% de l'actif du fonds.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Affectation des revenus : Capitalisation / Distribution.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

L'investisseur peut obtenir le remboursement de ses parts sur demande avec une fréquence quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus par le dépositaire chaque jour avant 10h00 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée quotidiennement sur les cours de clôture du jour.

Fréquence de valorisation : Quotidienne.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par l'OPCVM puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque et d'accentuer ou de diminuer les fluctuations de valorisation. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie : Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie à une opération puisse faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	10.00 %
Frais de sortie	10.00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.34 %*

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés par l'investisseur peuvent être inférieurs.

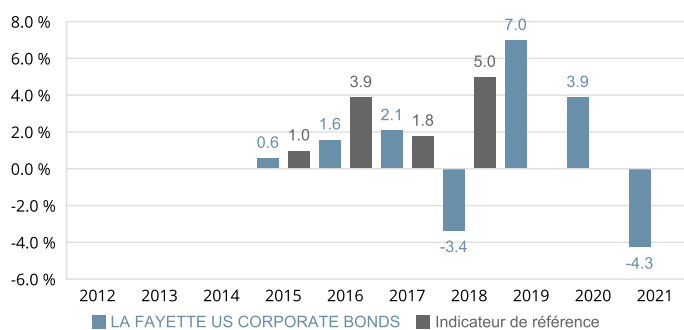
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en septembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FCP, disponible auprès de la société de gestion.

Performances passées



Jusqu'en 2019 le fonds était comparé à l'indicateur suivant CITI USBIG CREDIT 1 to 10 Year Index (coupons réinvestis).

Date de création de l'OPCVM : 2014

Date de création de la part : 21/05/2014

Devise de référence : EUR

Indicateur de référence : Néant

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros

Les performances affichées jusqu'en 2019 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Le profil de risque et de rendement a été modifié à compter du 31 Juillet 2020.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas, S.A. (Société Anonyme) 16, boulevard des Italiens 75009 Paris France, adresse postale : Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France.

Informations supplémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations concernant ce fonds (notamment le prospectus, le rapport annuel ou semestriel et la valeur liquidative) sur simple demande adressée par courrier à ARCHITAS France Immeuble JAVA - 61 Rue Mstislav ROSTROPOVITCH 75832 Paris Cedex 17, France ou par mail à serviceclients.france@architas.com.

Fiscalité : Le FCP est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité d'ARCHITAS France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Détails de la politique de rémunération de la société de gestion : ARCHITAS France a adopté une politique de rémunération visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, en cohérence avec le profil de risque du FCP. La politique de rémunération vise les fonctions clés susceptibles d'influer sur le niveau de risque du FCP, afin de limiter toute prise de risque excessive ou décorrélée du niveau de risque accepté par les porteurs.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Architas France : <https://fr.architas.com> Ainsi, ARCHITAS France a défini des critères, quantitatifs et qualitatifs, précis permettant d'évaluer la performance des équipes tout en garantissant une réintégration du risque.